

## Fiche 8 - La gestion des élèves bénéficiant du dispositif « Ulis école » dans Onde

### LES ELEVES ULIS DANS ONDE

L'introduction des dispositifs de personnalisation des parcours dans l'application permet une **gestion administrative de la scolarité** des **élèves** relevant du dispositif **Ulis**, telle que fixée par la circulaire du 21 août 2015 (n° 2015-129) :

- ces élèves ont désormais un **niveau d'enseignement en référence à leur PPS** ;
- ils sont **répartis** dans une **classe « ordinaire »**. Le type de classe « Ulis école » n'existe plus, il n'a plus lieu d'être ;
- l'indication du bénéfice du dispositif Ulis est désormais à renseigner dans leur « fiche élève » (au moyen d'une case à cocher).

Par ailleurs, la création d'un ou plusieurs **regroupements** d'élèves **Ulis** (selon l'effectif Ulis de l'école) **permet de retranscrire les temps d'apprentissage avec le coordonnateur**.

Dans le cadre du **constat de rentrée**, ces **regroupements Ulis** sont **comptabilisés au même titre que les anciennes classes de type « Ulis »**.

Cette fiche explique en détail comment gérer la scolarité de ces élèves dans Onde afin de :

- garantir le constat de rentrée 2018,
- garantir la campagne de prévisions pour la rentrée 2019,
- calculer correctement la décharge d'enseignement des directeurs d'école.

La procédure explicitée comprend **4 étapes** :

#### LES ELEVES ULIS DANS ONDE

**ETAPE 1 – INDIQUER LE BENEFICE DU DISPOSITIF « ULIS ECOLE » POUR LES ELEVES CONCERNES**

**ETAPE 2 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES CLASSES ORDINAIRES**

**ETAPE 3 – CREER UN OU PLUSIEURS REGROUPEMENTS « ULIS ECOLE »**

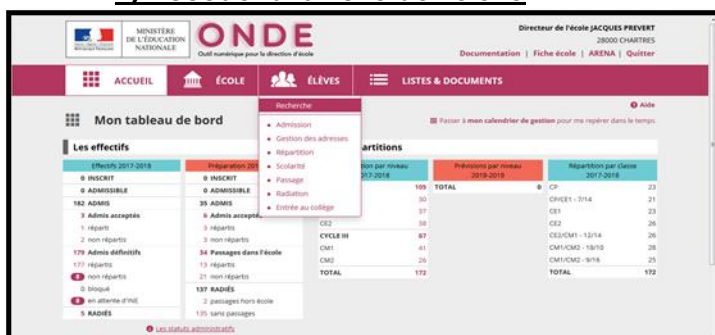
**ETAPE 4 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES REGROUPEMENTS « ULIS ECOLE »**

# ETAPE 1 – INDIQUER LE BENEFICE DU DISPOSITIF « ULIS ECOLE » POUR LES ELEVES CONCERNES

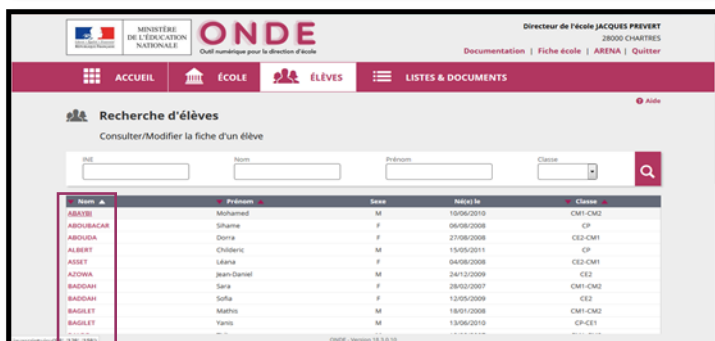
L'information du **bénéfice** du **dispositif** « Ulis école » pour un élève est désormais portée par la « **fiche élève** » dans l'application :

- **pour ceux déjà scolarisés dans ce dispositif en 2017-2018**, cette information est déjà renseignée (vous pouvez vous en assurer en vous rendant sur l'onglet « Année en cours » de la « fiche élève »). Elle sera automatiquement reportée pour l'année 2018-2019 et historisée dans le cursus scolaire.
- **pour ceux orientés vers ce dispositif à partir de la rentrée 2018**, l'information est à saisir comme détaillé ci-après **à partir de la rentrée scolaire**.

## 1) Accéder à la fiche de l'élève



À partir du menu **ELEVES>Recherche**, accéder à la page de recherche des élèves



Ouvrir le dossier d'un élève pour le modifier, en cliquant sur **son nom**.

## 2) Modifier la fiche de l'élève



Ouvrir l'onglet **ANNEE EN COURS**  
Cliquez sur **Modifier** puis cocher la case « ULIS ECOLE » avant de **Valider**

## ETAPE 2 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES CLASSES ORDINAIRES

Les élèves « Ulis école » doivent être répartis dans les **classes ordinaires**, sur le **niveau d'enseignement** indiqué dans leur **PPS**.

Avant d'effectuer ce travail, deux vérifications sont utiles.

Il est nécessaire de s'assurer que chaque élève concerné est bien positionné sur un niveau d'enseignement, via sa « fiche élève ». Si tel n'est pas le cas, la fonctionnalité **Gestion du niveau des élèves** du menu **ELEVES>Répartition** permet de renseigner son niveau d'enseignement.



**Pour le moment**, le menu **Répartition** ne propose pas de liste d'élèves permettant de repérer facilement les élèves « Ulis école ».

Aussi, avant de démarrer la répartition de ces élèves, vous pouvez en obtenir la liste via le menu **LISTES & DOCUMENTS > Listes** en sélectionnant la **Liste simple des élèves, par classe** puis le **dispositif « ULIS ECOLE »**.



Vous pouvez maintenant répartir les élèves « Ulis école » dans les classes ordinaires.

## ETAPE 3 – CREER UN REGROUPEMENT « ULIS ECOLE »

Pour matérialiser les temps de **regroupements** des élèves Ulis par leur **coordonnateur**, il est nécessaire de créer un ou plusieurs regroupements « ULIS ECOLE » et d'y affecter les élèves, comme décrit ci-après.

Ces regroupements sont pris en compte pour le calcul de la **décharge d'enseignement** des directeurs d'école.

Director de l'école JACQUES PREVERT  
28000 CHARTRES  
Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Mon tableau de bord

Classes & Regroupements

Prévisions des effectifs

Les effectifs

2017-2018

0 INSCRIT

0 ADMISSIBLE

102 ADMIS

3 Admis acceptés

1 réparti

2 non répartis

119 Admis affectés

13 répartis

21 non répartis

0 Inscrit

2 passages hors école

1 RADÉS

Les statuts administratifs

Les répartitions

	Repartition par classe 2017-2018	Prévisions par classe 2018-2019	Repartition par classe 2017-2018
CYCLE II	90	TOTAL	0 CP
CE1	21		CE1
CE2	69		CE2
CYCLE III	69		CE2CM1 - 1014
CM1	41		CM1CM2 - 1810
CM2	28		CM1CM2 - 8116
TOTAL	162		TOTAL
			162

Dans le menu **ÉCOLE**, choisir **Classes & Regroupements**

Director de l'école JACQUES PREVERT  
28000 CHARTRES  
Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Liste des classes et des regroupements

Année scolaire: 2017-2018

Libellé

CLASSES

Libellé	Enseignants	Niveau	Nb d'élèves
CLASSE DE CE1	Mme OUBROS NATHALIE	CE1	13
CLASSE DE CE2	Mme SAUNAGET DAVIDE	CE2	26
CLASSE DE CE2 CM1	Mme MANNIEUR NATACHA	CE2 - CM1	26
CLASSE DE CM1-CM2 DE M. FERANT	M. FERANT PATRICK	CM1 - CM2	25
CLASSE DE CM1-CM2 DE MME MAES	Mme MAES ANNE SOPHIE	CM1 - CM2	28
CLASSE DE CP	M. FUMEAU JEAN FRANCOIS	CP	23
CLASSE DE CP-CE1	Mme CLARYSSE GISELE FAVY	CP - CE1	21

Enregistrements 1 à 7 sur 7 enregistrés

REGROUPEMENTS

Libellé	Dispositif	Nb d'élèves
UPEDA	UPEDA	2
ULIS Ecole	ULIS ECOLE	6
ULIS SEME MARITIME	ULIS ECOLE	7
PAI	PAI	5
Maturation de la langue orale	AUTRE	6

Enregistrements 1 à 5 sur 5 enregistrés

Cliquer sur **Nouveau** dans le bloc « REGROUPEMENTS »

Director de l'école JACQUES PREVERT  
28000 CHARTRES  
Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Création d'un regroupement

Année scolaire: 2017-2018

Libellé court

Libellé long

Dispositif

- CHAD
- CHAM
- CHAT
- CL. BI.
- PAP
- PPRE
- PAI
- PPS
- RADÉ
- ULIS ECOLE
- Autre

Enseignants

Chiffre Nom Prénom Intervenir extérieur

Donner un nom au regroupement, **cocher** le dispositif « ULIS ECOLE » et **Valider**.

Vous pouvez désigner l'enseignant en charge du dispositif en cliquant sur **Ajouter** dans le bloc « Enseignants ».

## ETAPE 4 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES REGROUPEMENTS « ULIS ECOLE »

Les élèves Ulis école doivent être affectés dans le(s) regroupement(s) Ulis.

Le mode opératoire est décrit pour l'affectation d'un ensemble d'élèves dans un regroupement (gestion collective). La logique est la même en gestion individuelle.



A partir du menu  
**ELEVES>Répartition**  
Dans le bloc « Gestion collective », cliquer sur  
**Affectation temporaire dans un regroupement**



Sélectionner l' **Année scolaire**  
2018-2019 puis lancer la  
recherche



Sélectionner le regroupement  
dans lequel vous souhaitez  
**Affecter** des élèves.

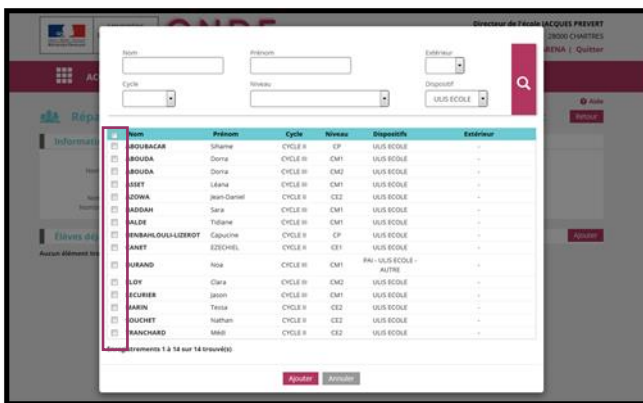


Désigner ou saisir la période « du » ...  
 « au » durant laquelle les élèves seront affectés dans ce regroupement puis **Valider**

Si des élèves sont déjà répartis dans ce regroupement, la ou les périodes d'affectation de ces élèves sont proposées.



Cliquer sur **Ajouter** pour pouvoir désigner les élèves à affecter, durant la période précédemment indiquée.



Par défaut, les élèves admis définitifs de l'école sont proposés. Réduire la liste aux élèves Ulis en valorisant à « ULIS ECOLE » le dispositif de la zone de recherche. Après indication des élèves concernés, **Valider**



Dans le bloc « Elèves déjà répartis », vous visualisez l'ensemble des élèves affectés dans le regroupement. Vous pouvez en **Ajouter** ou en supprimer (**Supprimer les répartitions sélectionnées**).